

Ajoutez votre titre ici

Fermeture des bâtiments pendant la période de fin d’année

La direction a informé les élus de la fermeture des bâtiments de Nice ainsi que de la prise obligatoire de congés payés par tous les employés du lundi 22 au vendredi 26 décembre 2025. Les élus rendront un avis lors du prochain CSE.

La direction justifie cette décision par les enjeux et objectifs de Qualité de Vie au Travail (QVT), d’environnement et de simplification de gestion. Elle argue que :

- La fermeture des bâtiments permettrait :
  - Une réduction de la consommation énergétique
  - Une mise en veille des services (Conciergerie, Restaurant, Navette…)
- Ces Congés Payés imposés* permettraient :
  - Un repos commun pendant une période de faible activité.
  - “Une déconnexion dans la perspective de la reprise d’activité en début d’année suivante dans les meilleures conditions.”
  - Une simplification de la gestion des Congés Payés

**Sauf cas exceptionnel pour la continuité du business (ex : astreintes) ou pour raison de garde alternée.*

Avis sur la fermeture des bâtiments



Partage de la valeur sur les résultats 2024

Le partage de la valeur permet d'associer les salariés à la performance et au capital de leur entreprise. Les dispositifs existants en France sont :

- La participation est un dispositif obligatoire d'épargne salariale qui permet de redistribuer une partie des bénéfices de l'entreprise aux salariés. La distribution est proportionnelle au salaire de base.
- L'intéressement est une prime facultative versée aux salariés en fonction des performances ou des résultats de l'entreprise.
- Le supplément-intéressement est une prime facultative complémentaire à un intéressement.
- L'actionnariat salarié est une distribution facultative par l'employeur d'actions de l'entreprise.

Chez AMADEUS France SAS, le partage de la valeur est une politique du groupe qui est déclinée en France, en 2025, par les dispositifs suivants :

La participation : 9% au lieu de 5.5% grâce à la signature par la CFDT de l’accord NAO 2025 pour la compensation partielle de l’effet IPBox.
Bonus compagnie (APP): Selon les résultats 2024 du groupe Amadeus le coefficient multiplicateur du bonus de base est de 174.5% (voir détails mail du 28 février).
- Ce bonus est fonction du Global Grade (GG) :
  - 6.98% pour le staff (4% x 174,5) (détail mail Ana Doval du 3 Mars)
  - 17,45% pour GG 13-14 (10% x 174,5)
  - 26,175% pour GG 15 et + (15% x 174,5)
- Son versement est effectué sous forme d’intéressement et plafonné à 6.98%, le reste est versé en prime (chargée et imposée).

L’actionnariat salarié
- Attribution d’actions gratuites, bloquées sur 2 ans pour GG >= 11 quand la performance est évaluée à EE (Exceeding Expectations) ou OP (Outstanding Performances)
- Le Share Match Plan (SMP) devrait être reconduit, pour plus d’informations voir le guide de présentation 2024-2026.

La CFDT déplore la suppression en 2025 du supplément-intéressement introduit depuis 2020. Pour rappel, la prime 2024 était de 1300€ pour tous (Cf détail dans la précédente newsletter). Nous remettrons ce sujet sur la table lors de prochaines négociations.



Évaluation 2024 et objectifs 2025

La note de ton PDR « Performance & Development Review » détermine ton bonus individuel qui te sera versé sur ton bulletin de paie du mois d'avril avec ton augmentation de salaire. Cette notation est aussi utile pour ta carrière et ton évolution.

Si tu rencontres des difficultés dans la contestation de ta notation 2024 ou l'établissement de tes objectifs 2025, contacte-nous en toute confidentialité et nous t'aiderons et te conseillerons.

Contacte-nous



CSE de janvier et février en bref

Ce qui s'est passé lors des deux derniers CSE du 27 janvier et du 28 février.

Santé & Sécurité

La Commission SSCT s'est réunie le 19 décembre. Les sujets abordés ont été :

Information sur la refonte du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) avec l'aide d'un cabinet de Conseil. (cf Document Unique)

Information sur le plan Well-being 2025. (cf page Néo Well-Being program)

Social & Économie

Les résultats de 2024 ont été publiés le 28 février dernier. Ils n'ont jamais été aussi bons depuis la création de l'entreprise.

L'**expertise obligatoire** sur les **orientations stratégiques 2025** de l'entreprise a débuté. **Exceptionnellement** elle va **durer 3 mois** vs 2. En effet, l'**introduction d'une nouvelle technologie (IA)** susceptible d'avoir des répercussions sur les **conditions de travail**, nécessite un **délai supplémentaire**.

Un panel représentatif de salariés sera interrogé à cet effet.

Activités Sociales & Culturelles

Billetterie :

Le remboursement des abonnements annuels

sportifs et culturels auxquels tu participes pour 2025-2026 est ouvert. 50% avec un plafond de 80 E/an pour chacun des types.
Attention : tes factures peuvent être refusées si elles ne précisent pas le caractère annuel de tes activités.
Le remboursement des abonnements de théâtres et évènements sportifs saison 2024-2025 auxquels tu assistes est ouvert jusqu'au 30 avril.

Activités vacances :

Ne pas rater au printemps l'ouverture des voyages de fin d'année.

Circuit au Sri Lanka

Week-end à Prague, Vienne et reconduction de celui à Londres avec un spectacle associé.

Activités enfants :

Les inscriptions des enfants aux activités des vacances de printemps sont ouvertes jusqu'au 30 mars.
27 primes de naissance ont été attribuées depuis le début de l'année 2025.

Droit des salariés

Les Congés Payés (CPs) à prendre avant 31 mai 2025 et non pris seront reportés sans conditions sur le mois suivant. En revanche, ils doivent être soldés avant fin juin 2025 au plus tard, sous peine d'être définitivement perdus.

Les Procès-Verbaux des réunions CSE validés sont accessibles sur la page Néo CSE Minutes.



Le saviez-vous ?

As-tu fait le nécessaire pour obtenir tes indemnités de transport 2025 ?

Désormais il faut renouveler annuellement dans WorkDay une déclaration sur l'honneur sur son mode de transport choisi (cf page Néo ou mail du 25 février):

Attestation Véhicule personnel (Véhicules thermiques ou électriques)
Attestation Forfait Mobilité Durable –FMD (Transport durable personnel, Co-voiturage, Transport public, leasing vélo)

Le montant des indemnités figure sur ton bulletin de paie, hors charges et non imposés :

ligne « Indemnité de transport »
Véhicule personnel : 360€/an soit 30€ mensuel
Forfait Mobilité Durable : 500€/an soit 41,67€ mensuel
Transport public : 100% de ton abonnement basé sur ton adresse et sur ton site de travail.
Nice : Abonnement Envibus ou PassSudAzur …
Paris : Forfait Navigo …
Strasbourg: Carte Fluo ou Carte Badgéo ou Carte Simplicité …
ligne « Leasing velo »
Vélo électrique en leasing avec 70% de prise en charge par Amadeus

N'hésite pas à nous contacter pour tout renseignement ou aide

Le 3 avril, Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT, (successeure de Laurent Berger) vient à la rencontre des militants de la Côte d'Azur à Sophia-Antipolis.

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Quel que soit le site où tu es en étant adhérant tu peux :

Bénéficier d'une écoute active sur notre lieu de travail (et dans les points d'accueil CFDT). Avec la CFDT, tu n'es plus seul face à la direction.
Bénéficier du réseau et de l'expertise des militantes et militants (conditions de travail, formation, mutation, conflit, etc.).
Accéder à l'espace adhérent sur cfdt.fr où vous trouverez un kiosque de publications (CFDT Magazine, Syndicalisme hebdo, etc.) et des services pratiques : Réponses à la carte (qui répond à toutes vos questions y compris sur les sujets en lien avec votre vie privée).
Le coût de l'adhésion est en fonction de ton salaire et donne lieu à un

crédit d’impôt de 66%.
Ex: pour un salaire mensuel NET de 3 500€, la cotisation mensuelle est de 26,25€, et après avantage fiscal, le coût effectif n’est que de 8,99€ par mois.

Rejoins-nous
Contacte-nous